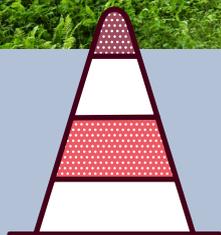


#1 Juillet 2025

ZAC THIAIS-ORLY

Le Sénia se transforme

infotravaux



Les travaux de démolition et d'aménagement d'espaces publics démarrent cet été

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'aménagement de la ZAC Thiais-Orly, l'aménageur EPA ORSA engage les premiers chantiers à Orly dès l'été 2025.

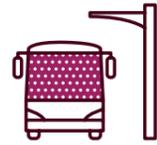
Démolition de bâtiments logistiques

Les travaux de démolition du bâtiment situé au 6 rue des Quinze Arpents se tiendront **d'août à novembre 2025**. À la place de ce bâtiment, une nouvelle voie piétonne reliant la rue des 15 Arpents à la Cité Jardins sera créée dans le cadre des premiers travaux d'aménagement d'espaces publics. À terme, le site accueillera une école réalisée par la ville d'Orly.

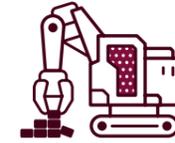
Aménagement des espaces publics

Les travaux d'espaces publics démarreront **en octobre 2025 jusqu'en septembre 2026**. Ils permettront :

- La création d'un cheminement piéton, d'environ 7 m de large, généreusement planté de 29 arbres, dont des chênes, peupliers, aulnes et frênes reliant la rue des Quinze Arpents à la Cité Jardins.
- L'aménagement provisoire du trottoir nord de la rue des Quinze Arpents.
- La première phase de travaux d'aménagement du pôle gare avec le prolongement du parvis de la station de métro 14 par la création d'une voie bus provisoire et la mise en circulation de la nouvelle voie technique d'accès au RER.

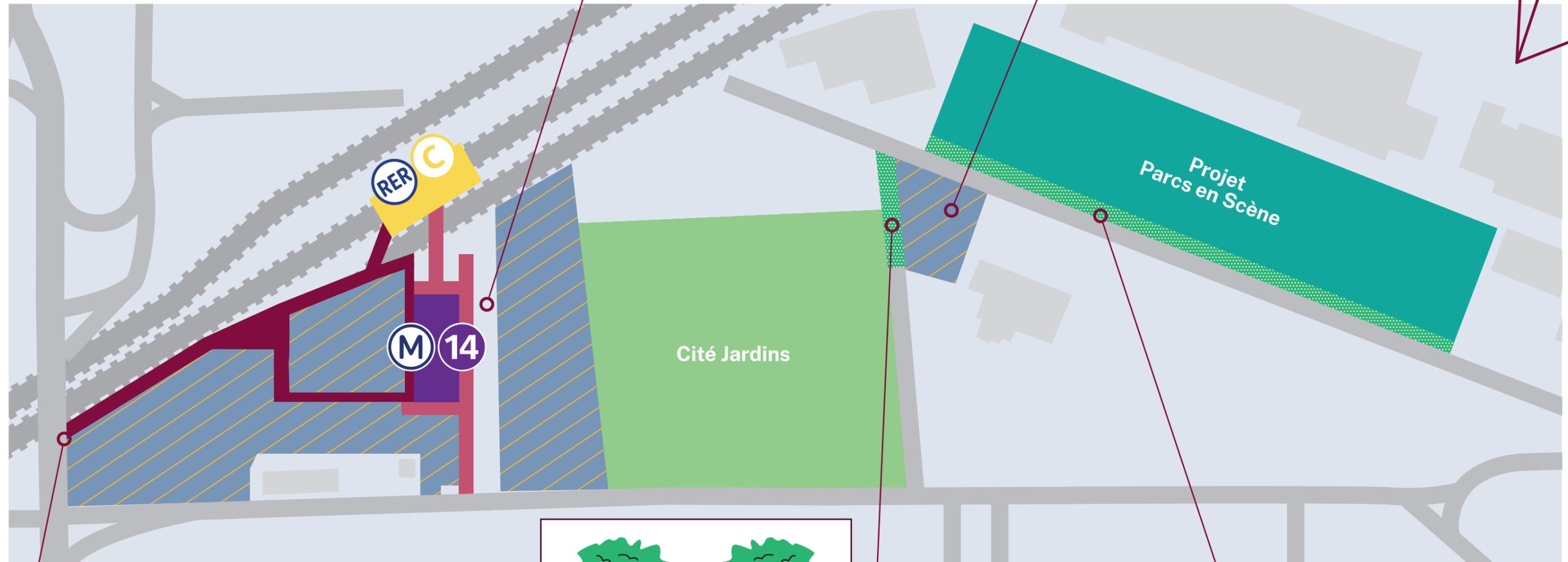


Prolongement du parvis de station de métro 14 par la création d'une voie bus provisoire d'octobre 2025 à août 2026

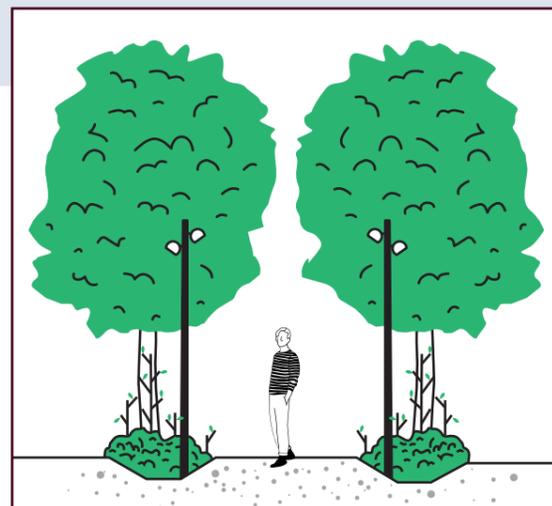


Démolition d'août à novembre 2025

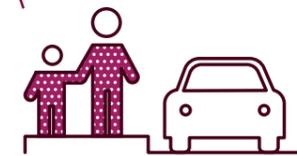
Le plan des travaux



Aménagement de la nouvelle voie technique d'accès au RER d'octobre 2025 à juillet 2026



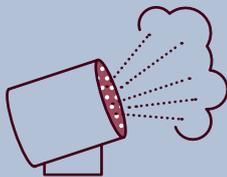
Création d'un cheminement piéton de novembre 2025 à janvier 2026



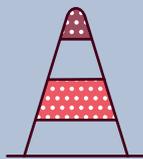
Aménagement provisoire du trottoir nord de la rue des Quinze Arpents d'octobre 2025 à janvier 2026

Un chantier à faibles nuisances

Pendant les travaux, des nuisances sonores et visuelles sont à prévoir. Pour assurer la sécurité des riverains et limiter les nuisances liées au chantier, l'EPA ORSA a établi un plan de fonctionnement du chantier :



Des mesures seront mises en place afin de **minimiser les émissions de poussières dans les zones résidentielles** : démolition par émiettement ou fragmentation, système de brumisation, nettoyage régulier du chantier et des engins, etc.



Les chantiers seront **sécurisés**.



Les travaux interviendront sauf exception **du lundi au vendredi, entre 8h et 18h**.

* sauf exception autorisée obligatoirement par la Ville permettant de déroger aux jours et horaires prévus.

Nous mettons tout en œuvre pour limiter les nuisances générées par le chantier et une information régulière sera diffusée aux riverains pendant les travaux.



POUR TOUTE QUESTION
senia@grandparisamenagement.fr

+ D'INFO SUR LE PROJET
www.zac-senia.fr